



<b>MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION</b>	<b>ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N°2026/0344</b>
<b>SERVICE ÉMETTEUR</b> Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	<b>OBJET :</b> Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Justin DOUDY, directeur de l'Éducation. <hr/> <b>Nomenclature Acte :</b> 5.5 – Délégation de signature

**Le Président de Mont de Marsan Agglomération,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-9,

**Vu** le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 7 avril 2026 élisant Monsieur Frédéric DUTIN, Président de Mont-de-Marsan Agglomération,

**Considérant** que pour tendre vers une simplification et une plus grande rapidité des procédures administratives, il est nécessaire d'accorder au directeur général adjoint en charge du pôle éducation, enfance et jeunesse une délégation de signature pour certains actes de gestion courante,

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Justin DOUDY, directeur de l'Éducation, est autorisé, sous ma surveillance et ma responsabilité à signer les documents suivants, inhérents au fonctionnement de la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Restauration :

Finances :

- Certification du service fait pour les factures relatives à la direction.

**Article 2 :** En cas d'absence de Monsieur Justin DOUDY, la présente délégation est accordée à Madame Céline CEZARD, directrice générale des services.

**Fait à Mont de Marsan, le 8 avril 2026.**

**Frédéric DUTIN**  
Président de Mont de Marsan Agglomération



Le présent arrêté peut, s'il est contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de mes services ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).